

Agroalimentaire

La SNI sort totalement de Danone



Avant cette transaction, le capital de la société se répartissait à raison de 90,86% pour Danone, 5% pour la SNI et 4,138% pour divers actionnaires

Danone a racheté à la SNI les 5% que la holding détenait encore dans Centrale Danone, pour un montant de 706,5 millions de DH, dépassant ainsi les 95% du tour de table. Une offre publique de retrait obligatoire des actions Centrale Danone s'impose donc, mais l'industriel exclut une radiation de la Bourse à l'issue de cette opération.

C'est fait. Danone a racheté, le 10 décembre, les 5% que détenait encore la SNI dans le capital de Centrale Danone (ex-Centrale Laitière). Montant de la transaction : 706,5 millions de dirhams. Suite à cette opération intervenue sur le marché de blocs de la Bourse, le titre a aussitôt été suspendu de la cotation jeudi. « Cette opération intervient à la suite d'une première transaction réalisée en 2013, puis d'une seconde en 2014, par lesquelles Danone avait porté sa participation à des niveaux respectifs de 68,72% puis de 90,86% », explique dans un communiqué le top management du spécialiste marocain des produits agroalimentaires et laitiers, sans citer le vendeur qui ne peut être que la SNI. À la veille de ce rachat, le capital de la société se répartissait à raison de 90,86% pour Danone, 5% pour la SNI et 4,138% pour divers actionnaires.

Danone précise qu'à la suite du franchissement à la hausse du seuil de 95% du capital de Centrale Danone, Danone est tenu de déposer dans les jours suivants et conformément à la réglementation boursière marocaine, une offre publique de retrait

(OPR) sur les actions de Centrale Danone. « Danone demeure toutefois attaché à la cotation des actions Centrale Danone et n'a donc pas l'intention d'en demander la radiation à l'issue de l'offre publique de retrait », précise le groupe.

Selon la déclaration au « Matin Eco » d'une source du marché, « il faudra attendre la note d'information de cette OPR obligatoire pour connaître les intentions de l'actionnaire contrôlant Centrale Danone. Si le prix offert s'avère supérieur à celui du marché, cela signifierait que Centrale Danone envisage de se retirer de la Bourse ».

En cédant ces 5%, la SNI boucle son désengagement de Centrale Danone. Ce désengagement intervient, pour rappel, dans la droite ligne de la vision stratégique de la SNI, suite à sa fusion avec l'ONA annoncée en mars 2010, se traduisant par l'évolution de la vocation du groupe multi-métiers opérationnel vers celle de holding de portefeuille et d'investissement. Cela implique la cession du contrôle des sociétés ayant atteint un stade de développement pérenne. Et c'est le cas pour Centrale Danone.

Aujourd'hui, l'ex-Centrale Laitière, c'est plus de 4.000 collaborateurs, 120.000 éleveurs partenaires, 75.000 points de ventes desservis quotidiennement et plus de 60% de parts de marché dans les produits laitiers. Rappelons que cette stratégie a déjà touché Lesieur Cristal, Bimo et Cosumar. ■

Cette cession intervient à la suite des opérations réalisées en 2013 et 2014, par lesquelles Danone avait porté sa participation à 68,72% puis à 90,86%.